

Compte-rendu du CTMEN du 15 décembre 2016 concernant les filières administratives et techniques

Présentation du ministère concernant la préparation de rentrée 2017

Emplois administratifs et d'encadrement

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017, la création de 150 emplois de personnels administratifs et d'encadrement est prévue.

La préparation des mesures de rentrée 2017 prend en compte les priorités suivantes :

→ Un renforcement de l'encadrement administratif en EPLE (P141)

La création des emplois de personnels administratifs à la rentrée 2017 permet, outre l'accompagnement des ouvertures d'établissements, de renforcer l'encadrement administratif en EPLE.

Par ailleurs, la préparation des mesures intègre une opération de rééquilibrage entre les académies les mieux dotées en personnels administratifs et celles qui sont moins bien dotées.

Ces mesures tiennent compte des caractéristiques des établissements de chaque académie.

→ Un rééquilibrage des dotations en emplois administratifs en services académiques (P214)

Comme lors de la rentrée précédente, la rentrée scolaire 2017 verra une stabilité globale des effectifs du programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale ».

Dans ce contexte, le programme 214 bénéficiera en gestion d'un apport de 50 emplois en lien avec les 100 créations d'emplois administratifs prévus au PLF 2017, depuis le programme 141 « enseignement scolaire public du second degré » de la DGESCO. Ces ressources nouvelles, augmentées d'une mesure de rééquilibrage d'une vingtaine d'emplois dans les services académiques, seront mobilisées pour accompagner :

- les académies qui apparaissent les plus déficitaires au regard de leurs charges et dont les services administratifs voient leur activité de gestion croître de façon significative, compte tenu des créations d'emplois d'enseignants et de la croissance du nombre d'élèves à accueillir. Ce rééquilibrage tiendra compte de la situation des différentes académies au regard de leurs charges de gestion, appréciée globalement à travers l'outil SERACA et, plus spécifiquement, pour la fonction de gestion des ressources humaines, à travers le ratio RH « nombre d'enseignants gérés par gestionnaire » ;
- la poursuite du renforcement de la sphère informatique dans le cadre de la refondation du programme SIRHEN.

→ Un renforcement de l'encadrement pédagogique (P141)

- Enfin, il est prévu la création de 50 emplois d'inspection dans les académies à la rentrée 2017
Il a été ensuite présenté le tableau suivant :

Personnels administratifs

Académies	Mesures 2017
Aix-Marseille	6
Amiens	-2
Besançon	-4
Bordeaux	11
Caen	-3
Clermont-Ferrand	-5
Corse	0
Créteil	13
Dijon	-3
Grenoble	10
Lille	-11
Limoges	-2
Lyon	11
Montpellier	14
Nancy-Metz	-9
Nantes	12
Nice	5
Orléans-tours	0
Paris	-1
Poitiers	0
Reims	-6
Rennes	3
Rouen	-3
Strasbourg	0
Toulouse	8
Versailles	10
Guadeloupe	0
Guyane	2
La Réunion	5
Martinique	-2
Mayotte	10
Métropole + 5 DOM	69
COM	1
Total	70
Refondation SIHREN	30
Total	100

Intervention de la FSU et du SNASUB-FSU sur les emplois administratifs et techniques :

Nous sommes intervenus en soulignant qu'une fois encore, comme à chaque exercice du quinquennat, concernant les filières administratives et techniques, le compte n'y était pas.

Nous avons rappelé les 8000 suppressions d'emplois en 2004-2012 qui ont considérablement dégradé les conditions de travail et qui ont eu des effets en termes de réorganisation de services qui ont abouti à faire reporter sur les EPLE des charges de travail qui, auparavant, étaient supportées par les services académiques.

Nous avons rappelé que les effets en matière de dégradation de réalisation de la fonction comptable liés à la réforme de la carte comptable étaient à mettre au bilan que cette dernière avait surtout été faite dans un contexte d'insuffisance budgétaire pour ne pas créer les postes en nombre suffisant pour assurer le bon fonctionnement des EPLE.

Nous avons rappelé que les réorganisations des services académiques faite du temps des politiques de suppressions massives d'emplois perduraient, alors même qu'elles n'avaient pas été pensées dans l'intérêt du service public, mais d'abord pour « rendre des postes » et que les dégradations des conditions de travail qui en sont conséquentes continuaient de produire leurs effets en matière de souffrance au travail et d'affecter le sens même de ce dernier pour bien des personnels.

Nous avons également souligné que les mesures de rééquilibrages dans les dotations académiques révélaient à elles-seules l'insuffisances en matière de création de postes administratifs et techniques au point que des académies auront, cette année encore, à connaître des retraits d'emplois. Certaines auront donc continué, tout au long du quinquennat, à connaître des suppressions alors même que la politique de création de 60000 postes pour l'éducation aura été poursuivie. C'est inadmissible pour les collègues des académies concernées.

En outre, il aurait été nécessaire de produire un bilan de schéma d'organisation des services des nouvelles régions académiques pour regarder les emplois à créer et éviter de voir des logiques d'économie d'échelles s'appliquer hors de la prise en compte des besoins réellement nécessaires pour aboutir à des organisations de services efficaces.

Enfin, les différentes réformes de ce quinquennat ont des effets en matière d'organisation et de charge de travail qui ne sont jamais prises en comptes. Certes, l'accroissement des charges de travail en matière de gestion des personnels liés à la politique de création de 60000 postes semblent prises en compte dans la doctrine de répartition des moyens. Mais ce n'est pas le seul sujet. A titre d'exemple, la réforme du DNB va augmenter le travail en matière d'organisation de l'examen (doublement du nombre de sujets, stockages, problématiques de locaux) aussi bien pour les services d'examens et concours que pour les collèges centres d'examen.

En conclusion, les filières administratives et techniques n'auront pas été bien considérées ni traitées sur l'ensemble des 5 exercices budgétaires du quinquennat. S'il a été mis un terme aux politiques de suppressions de postes, le trop faible niveau de récréation des moyens pourtant nécessaires interdit de formuler une appréciation positive.